

INSTRUCTION

SUR LA GRANDEUR DE LA SAINTE MESSE

ET PRESSANT APPEL

À Y PRENDRE FRÉQUEMMENT PART AVEC DÉVOTION

SACRÉE CONGRÉGATION DU CONCILE

14 juillet 1941

Plusieurs fois, au milieu des si nombreuses calamités qui nous accablent de toutes parts, notre très saint Père le Pape Pie XII, mû par une vive charité, a exhorté les chrétiens du monde entier à offrir à Dieu des prières publiques et privées pour les nécessités actuelles de l'humanité et spécialement pour obtenir la paix entre les peuples, en rappelant les promesses du divin Maître : « Demandez et l'on vous donnera, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira » (Matth. VII, 7; Luc. XI, 9).

Dans ce même but, notre très Saint-Père, par le *Motu proprio Norunt profecto*, du 27 octobre 1940, a prescrit que fussent offertes dans toutes les parties du monde des messes puisque rien n'est plus capable « d'apaiser et de rendre propice la divine Majesté que le sacrifice eucharistique par lequel le Rédempteur du genre humain est en tout lieu sacrifié et offert en oblation pure ». De fait, le divin sacrifice qui est réalisé dans la messe et dans lequel, suivant l'enseignement du concile de Trente, « est présent et immolé d'une manière sanglante le même Christ qui s'offrit une fois lui-même d'une manière sanglante sur l'autel de la croix » (session XXII, can. 2), n'est pas seulement un sacrifice de louange et d'action de grâces, mais aussi de propitiation, tant pour les vivants que pour les défunts.

C'est pourquoi les peuples chrétiens n'ont jamais cessé, au cours des siècles, de faire en sorte que du lever du soleil à son couchant, cette oblation pure soit offerte tant pour leurs propres nécessités que pour les fidèles défunts non encore pleinement purifiés, et ils étaient accoutumés à y assister fréquemment et avec dévotion.

Mais la foi et la ferveur de la piété s'affaiblissant, cette excellente habitude, on le sait, fut interrompue, et beaucoup de fidèles n'ayant plus l'estime et l'amour des choses divines ne témoignent plus au sacrifice de la messe le culte qui lui est dû, ne s'emploient plus avec soin et zèle, comme auparavant, à le faire célébrer pour leurs nécessités et en faveur des défunts, alors que, souvent, ils n'hésitent pas à recourir à d'autres pratiques moins salutaires.

C'est pourquoi la *Sacrée Congrégation du Concile*, par mandat spécial de notre très Saint-Père le pape Pie XII, exhorte vivement les Ordinaires du monde entier à instruire soit par eux-mêmes, soit par les prêtres ayant charge d'âmes, soit par d'autres prêtres de l'un et l'autre clergés, les fidèles sur les points suivants :

1°/ Sur la nature et l'excellence du Sacrifice de la Messe, de ses fins et de ses fruits salutaires pour la vie du monde, ainsi que sur les rites et cérémonies qui l'accompagnent, afin que les fidèles n'y assistent pas seulement d'une façon passive, mais qu'ils s'unissent d'esprit et de cœur dans la foi et la charité, aux prêtres qui célèbrent le saint Sacrifice.

2°/ Sur l'obligation grave qui incombe aux fidèles qui ont l'usage de raison, d'entendre la Messe les dimanches et les autres fêtes de précepte (can. 1248), étant donné qu'il s'agit du principal acte du culte extérieur et public dû à Dieu, par lequel nous reconnaissons le souverain domaine sur nous de Dieu créateur, rédempteur et conservateur.

3°/ Sur la valeur impétratoire et propitiatoire du sacrifice de la messe. Bien comprise et connue, elle porte les fidèles à assister fréquemment et même chaque jour, si possible, à ce sacrifice, afin de remercier Dieu, d'obtenir ses bienfaits, de réparer, tant pour leurs propres péchés que pour ceux des fidèles défunts ; qu'ils se souviennent de l'avertissement de saint Augustin : « J'ose dire que Dieu, tout en étant tout-puissant, n'a pu donner davantage ; tout en étant la Sagesse infinie, il n'a pas su donner davantage ; tout en étant le plus riche, il n'a pas eu à donner plus ».

4°/ Sur la très salutaire participation des fidèles au céleste banquet, chaque fois qu'ils assistent à la messe, pour s'unir plus étroitement à Jésus-Christ, comme cela est indiqué dans le décret *De quotidiana SS. Eucharistiæ sumptione* (20 décembre 1905) de cette Congrégation et conformément à la pensée du même concile de Trente : « Le très saint Concile souhaiterait que les fidèles assistant à chaque Messe fissent la communion, non seulement spirituellement, mais aussi sacramentellement, pour retirer un fruit plus abondant de ce très saint Sacrifice » (session XXII, c. 6), et cela en vertu des paroles de Jésus-Christ lui-même : « C'est moi qui suis le Pain vivant descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce Pain il vivra éternellement. Celui qui me mange vivra par moi » (Jo. VI).

5°/ Sur le dogme de la Communion des saints, en vertu duquel le Sacrifice de la Messe est appliqué de façon très fructueuse non seulement pour les fidèles défunts expiant dans les flammes du Purgatoire les fautes humaines, mais aussi pour les vivants qui, accablés de tous côtés par tant et de telles difficultés et calamités, surtout dans le temps présent, ont besoin de trouver miséricorde auprès de Dieu et d'obtenir son secours.

Afin que les Ordinaires des lieux et tous ceux qui ont charge d'âmes mettent plus facilement en pratique ces prescriptions, qu'ils exhortent plus souvent les fidèles à mener une vie conforme aux préceptes de Jésus-Christ et à éviter dans leur conduite tout ce qui ne s'accorde pas avec la foi et les mœurs chrétiennes. C'est pourquoi qu'ils ne se lassent pas de réprover les dépenses excessives que font parfois, dans diverses circonstances de leur vie, les fidèles attirés par la vanité, tandis qu'ils oublient parfois le sacrifice de la messe qui est le secours le plus puissant en suffrages et en grâces, en même temps que le trésor infini des richesses divines.

Enfin, pour réaliser toutes ces choses, que ceux qui ont charge d'âmes demandent l'aide active des confréries ou associations du Très-Saint-Sacrement qui, aux termes du canon 711, § 2, du *Code de Droit canonique*, sont établies dans chaque paroisse, principalement pour servir d'exemple et d'aide à tous les fidèles dans la pratique et le développement du culte eucharistique.

Si, avec l'aide de Dieu, le peuple chrétien répond avec élan et générosité aux exhortations des Ordinaires et des prêtres qui ont charge d'âmes, le sacrifice eucharistique qui, plus que toute autre chose, honore Dieu et lui est agréable, deviendra réellement une source de vie et de sainteté pour le salut du monde entier.